



SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de physiothérapeute, ou si une plainte est déposée contre vous auprès de l'organisme de réglementation de la profession assurée que vous exercez. La responsabilité professionnelle vous protège en veillant à ce que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une plainte est déposée contre vous. Votre police couvre également le coût de l'indemnisation du patient ou des dommages.

Détails de la couverture :

Limite de responsabilité	7 000 000 \$ / 10 000 000 \$
Frais juridiques règlementaires	OPTION A - 160 000 \$ OPTION B - 200 000 \$
Remboursement des frais de défense pénale	OPTION A - 210 000 \$ OPTION B - 250 000 \$
Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$
Perte de revenus	Jusqu'à 750 \$ par jour
Période de déclaration prolongée	10 ans inclus
Limite territoriale	Monde entier

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour faire une réclamation, veuillez communiquer avec Crawford & Company (Canada) Inc. au 1-877-805-9168 ou par courriel à BMSclaims@crawco.ca.

Définitions relatives à la couverture de la responsabilité professionnelle :

Frais juridiques règlementaires

Cette assurance couvre les frais juridiques liés à la nécessité de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'une organisation ou d'un organisme de réglementation provincial. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure.

Remboursement des frais de défense pénale

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Fonds de thérapie contre les abus sexuels

Toutes les options comprennent un financement maximal de 25 000 \$ pour la réadaptation et la thérapie d'une personne qui, en tant que patient, a subi des abus dans le cadre de l'exercice de la profession de physiothérapeute par un membre assuré.

Perte de revenus

Si l'on vous demande d'assister à un procès, à une audience préliminaire ou à un appel pour aider à la défense de votre réclamation, ce qui nécessite un arrêt de travail, vous serez remboursé pour votre perte de revenus à hauteur de 750 \$ par jour.

Période de déclaration prolongée

La police prévoit automatiquement une période de déclaration prolongée de 10 ans pour les réclamations en matière de responsabilité professionnelle qui surviennent après que vous avez cessé d'exercer, mais qui sont fondés sur des services professionnels rendus pendant que vous étiez membre en exercice et avant l'expiration de votre dernière police active.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez contacter l'ACP pour souscrire une couverture individuelle de responsabilité professionnelle.

Veuillez consulter le site www.cpa.bmsgroup.com ou contacter BMS pour obtenir des produits et services d'assurance supplémentaires.

Association canadienne de physiothérapie (ACP)

☎ 613-564-5454 ou 1-800-387-8679
✉ insurance@physiotherapy.ca

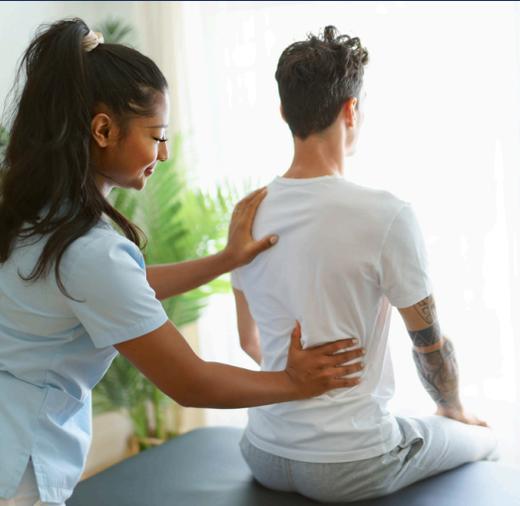
BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-855-318-6136
✉ cpa.insurance@bmsgroup.com
🌐 www.cpa.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.



SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Produits et services d'assurance supplémentaires :

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques étend votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger votre entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Si vous êtes propriétaire unique, cette couverture est incluse sans frais supplémentaires et votre police d'assurance responsabilité professionnelle individuelle s'étendra automatiquement à votre nom commercial. Toutefois, cette protection est recommandée si vous avez des employés et/ou des entrepreneurs qui travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

L'assurance responsabilité civile professionnelle multidisciplinaire est recommandée si vous êtes propriétaire d'une entreprise et que d'autres professionnels de la santé, outre des physiothérapeutes, travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous le nom de votre entreprise.

Frais juridiques pour les audits d'assurance

Les polices d'assurance responsabilité professionnelle standard n'incluent généralement pas de couverture pour les coûts associés aux audits ou aux enquêtes d'assurance. Les membres peuvent désormais accéder à la couverture des audits d'assurance pour les frais juridiques associés à la réponse à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale offre une protection contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous ou votre entreprise pourriez causer à une autre personne en raison de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client pourrait glisser et tomber sur un sol mouillé et se blesser, ou vous pourriez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile. Cette assurance est recommandée pour les professionnels qui sous-traitent leurs services ou facturent sous le nom de leur entreprise, ainsi que pour les professionnels qui possèdent ou exploitent une entreprise. **Si vous avez besoin d'assurer vos biens, BMS vous recommande de souscrire le forfait clinique.**

Assurance forfait de bureau

Le forfait de bureau est conçu pour les propriétaires d'entreprise et les entrepreneurs indépendants qui ont des biens ou des contenus de valeur à assurer. Ce forfait comprend une assurance responsabilité civile générale, une assurance biens/contenus, une assurance perte d'exploitation et une assurance contre la criminalité afin de garantir une couverture complète pour votre entreprise.

Le contenu comprends les articles habituels d'un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations dont vous avez la responsabilité.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

La garantie contre **la criminalité** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à l'entreprise.

Les propriétaires d'entreprise qui sont propriétaires de l'immeuble dans lequel se trouve leur clinique peuvent également ajouter l'assurance des bâtiments à leur police.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Cyberprotection des personnes et des familles

Cette police est conçue pour répondre aux besoins du mode de vie numérique moderne et couvre un large éventail de coûts liés au vol d'identité, à la cyberextorsion, à la cyberintimidation et à bien d'autres choses encore. Les professionnels de la cybersécurité vous guideront tout au long du processus de reprise, en vous fournissant du soutien et des solutions pour atténuer l'impact de tout cyberincident. Et profitez de l'accès à des services proactifs, tels que la surveillance des médias sociaux et du Web caché, ainsi que des conseils personnalisés pour renforcer vos défenses numériques.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez contacter l'ACP pour souscrire une couverture individuelle de responsabilité professionnelle.

Veuillez consulter le site www.cpa.bmsgroup.com ou contacter BMS pour obtenir des produits et services d'assurance supplémentaires.

Association canadienne de physiothérapie (ACP)

☎ 613-564-5454 ou 1-800-387-8679
✉ insurance@physiotherapy.ca

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-855-318-6136
✉ cpa.insurance@bmsgroup.com
🌐 www.cpa.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.



SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Assurance responsabilité des pratiques d'emploi

L'assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi couvre les frais de défense et les dommages liés à diverses réclamations en matière d'emploi, y compris les allégations de licenciement abusif, de discrimination, de harcèlement sur le lieu de travail et de représailles.

Forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

Assurance solutions juridiques personnelles

L'assurance solutions juridiques personnelles couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

Assurance solutions juridiques d'entreprise

L'assurance solutions juridiques d'entreprise couvre les frais juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : protection supplémentaire des employés, défense juridique en matière automobile, défense en cas de litiges contractuels et recouvrement de dettes, procédures d'appel liées aux licences obligatoires, poursuites fiscales, poursuite en cas de dommages matériels et corporels.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture prévoit le versement d'une somme forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente à la suite d'une blessure accidentelle.

Assurance maladie grave

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veillez contacter l'ACP pour souscrire une couverture individuelle de responsabilité professionnelle.

Veillez consulter le site www.cpa.bmsgroup.com ou contacter BMS pour obtenir des produits et services d'assurance supplémentaires.

Association canadienne de physiothérapie (ACP)

 613-564-5454 ou 1-800-387-8679
 insurance@physiotherapy.ca

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

 1-855-318-6136
 cpa.insurance@bmsgroup.com
 www.cpa.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.